



Déclaration du Secrétaire général à la quatrième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

New York, le 21 septembre 2005

Mesdames et Messieurs les représentants,
Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette quatrième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, que je suis heureux de déclarer ouverte.

Nous nous réunissons dans un climat d'inquiétude accrue au niveau mondial au sujet des armes de destruction massive – et en particulier les armes nucléaires. Il est de notre devoir à tous de promouvoir et de renforcer les différents instruments multilatéraux qui réduisent la menace que ces armes font peser sur nous tous.

Pourtant, nous ne sommes pas encore à la hauteur de cette ambition, comme nous avons pu le constater la semaine dernière lors du Sommet mondial. Pour la deuxième fois en quatre mois, les États n'ont pu s'accorder sur la manière de faire progresser le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Ce fut un échec de taille, et je crois que tous les États devraient soutenir les efforts déployés sous la direction de la Norvège pour trouver le moyen d'aller de l'avant.

Nous devons également progresser dans nos efforts visant à faire entrer en vigueur le plus tôt possible le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce traité constitue une mesure efficace de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et son entrée en vigueur rapide apporterait une contribution importante à la paix et la sécurité internationales.

Le Traité a été ouvert à la signature il y a neuf ans. La très grande majorité des États (176 en tout) l'ont signé. Cent vingt-cinq États l'ont ratifié, parmi lesquels 33 des 44 États dont la ratification est indispensable à son entrée en vigueur. Des progrès techniques importants ont également été accomplis s'agissant de la forme à donner à la future organisation du Traité et de l'établissement d'un mécanisme de contrôle effectif.

Pourtant, au bout de neuf ans, le Traité n'est toujours pas entré en vigueur. Nous devrions tous en être gravement préoccupés. Plus l'entrée en vigueur du Traité est retardée, plus le risque que quelqu'un, quelque part, teste des armes nucléaires est grand. Cela porterait un coup sévère à la cause de la non-prolifération et du désarmement.

Si de nombreuses et importantes questions techniques doivent naturellement être examinées au cours de cette conférence, votre tâche la plus urgente est de réaffirmer votre attachement indéfectible au Traité et votre détermination à œuvrer pour son entrée en vigueur rapide.

Pour ma part, j'appelle tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité à le faire sans attendre, en particulier ceux dont la ratification est nécessaire à l'entrée en vigueur du Traité. En attendant son entrée en vigueur, je prie instamment tous les États de maintenir un moratoire sur les essais d'armes nucléaires et toutes autres explosions nucléaires, et de s'abstenir de toute action allant à l'encontre de l'objet ou du but du Traité.

Ne perdons pas courage. Des progrès sont réalisables sur ces questions difficiles que sont les questions nucléaires. Nous avons pu le constater cette semaine, lorsque les pourparlers à six relatifs à la situation de la péninsule de Corée ont abouti à un accord, qu'il reste à présent à appliquer.

Il nous faut donc continuer à œuvrer avec détermination à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. J'espère que cette conférence enverra un message clair à tous les États, et leur fera comprendre que l'entrée en vigueur du Traité ne saurait intervenir trop tôt et que la réalisation de cet objectif constituerait une avancée importante vers un monde plus sûr.

Je vous remercie.